

## 1. Cadre stratégique

Décision: BC-15/3: Cadre stratégique

### Contexte :

Dans la partie I de la décision BC-15/3 sur le cadre stratégique, la Conférence de Parties décide d'améliorer, selon qu'il conviendra, le cadre stratégique pour 2012–2021, et le petit groupe de travail intersessions poursuivra ses travaux et sera ouvert à toutes les Parties représentant les cinq groupes régionaux des Nations Unies, ainsi qu'aux observateurs, y compris les centres régionaux et centres de coordination de la Convention de Bâle.

Dans la partie II de la décision BC-15/3 sur le cadre stratégique, la Conférence de Parties a invité, entre autres, les Parties et les observateurs à faire part au Secrétariat, avant le 30 novembre, des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du mécanisme de consentement préalable ainsi que des meilleures pratiques, des méthodes possibles, des initiatives et des points de vue propres à améliorer le fonctionnement du mécanisme, sachant qu'il est de plus en plus difficile pour les pays en développement de mettre en œuvre la procédure de consentement préalable en connaissance de cause et que ceux-ci ont besoin d'une assistance financière et technique supplémentaire et de voir leurs capacités renforcées pour relever ces défis

### Suite donnée :

	<b>Demande d'information</b>	<b>Répondants</b>	<b>Dates limites de communication des informations</b>
	<b>Cadre stratégique</b>		
(a)	Invitation aux Parties et aux observateurs à être représentés dans le petit groupe de travail intersessions sur le cadre stratégique	Parties Observateurs	Aucun délai spécifié ; afin de participer pleinement aux travaux intersessions, les candidatures sont encouragées avant le 31 juillet 2022.
	<b>Travail pour améliorer le fonctionnement de la procédure de consentement préalable en connaissance de cause</b>		
(b)	Les Parties et les observateurs sont invités à faire part au Secrétariat des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du mécanisme de consentement préalable ainsi que des meilleures pratiques, des méthodes possibles, des initiatives et des points de vue propres à améliorer de la procédure	Parties Observateurs	<b>30 novembre 2022</b>

### Personne à contacter:

Mme. Andrea Lechner, courriel : [andrea.lechner@un.org](mailto:andrea.lechner@un.org).